

Aide à l'investissement des salles de musiques actuelles et de variétés

CNM

Présentation du dispositif

Ce programme d'aide aux investissements des salles de musiques actuelles à Paris est un partenariat entre la Ville de Paris et le CNV, il est destiné à contribuer au financement des études et des travaux pour améliorer l'accessibilité des salles de musiques actuelles parisiennes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

L'aide peut être attribuée au propriétaire ou à l'exploitant du lieu.

Critères d'éligibilité

Si l'aide est sollicitée par l'exploitant, celui-ci doit être affilié au CNM à la date du dépôt de la demande.

Si la salle est en activité, elle devra disposer d'une licence 1 et l'exploitant sera titulaire de la ou des licences dont les activités faisant l'objet de la demande imposent la détention.

S'il s'agit d'une création de salle, aucune licence ne sera demandée lors du dépôt du dossier. Elles seront toutefois exigées, lors du versement de la deuxième partie de l'aide.

La programmation du lieu consistera majoritairement en l'accueil de groupes ou artistes de musiques actuelles.

La jauge doit être inférieure à 1 500 places (sauf exception).

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Dépenses concernées

Que ce soient pour les nouveaux lieux comme pour les lieux en fonctionnement, sont éligibles les études et travaux de construction ou d'aménagement, les rénovations et équipements qui traitent de :

- l'accessibilité des handicapés,
- l'insonorisation,

- les mises aux normes (incendie, électricité, renouvellement d'air...),
- la sûreté (aménagements et équipements de sécurité, portiques de détection, circuits de vidéo-surveillance...),
- l'amélioration de l'accueil des artistes et du public.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles \$\$ Critères d'inéligibilité \$\$ Dépenses inéligibles

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les aides ne peuvent pas excéder 60% du coût HT des postes éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide se fait en ligne sur le site du CNM.

Organisme

CNM

Centre National de la Musique

- **Centre National de la Musique**
151-157 avenue de France
75013 PARIS
Téléphone : 01 83 75 26 00
E-mail : infos@cnm.fr
Web : cnm.fr